

Titre Agent de prévention et de sécurité (H/F)



Fiche France
Compétences

Titre Agent de prévention et de sécurité (H/F)

SENS

Public(s) (H/F)

Tout public

Dates

Entrées/sorties à dates fixes

- Session 1 : Du 01/04/2026 au 29/05/2026

Inscriptions fermées, contacter le centre

- Session 2 : Du 02/11/2026 au 18/12/2026

Inscriptions du 21/05/2026 au 15/10/2026

Durées

- Durée indicative : 182 Heure(s)

- Durée totale : 182 h (dont 182 h en centre)

Effectif

De 1 à 2

Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 2730.00 € TTC



Vos interlocuteurs

Aurore MASSON

Conseiller(-ère) en Formation

Professionnelle

Tél. : 03 86 72 10 49

aurore.masson@ac-dijon.fr

Isis PERDRIAT

Coordonnatrice

Tél. : 03 86 65 87 37

isis.perdriat@ac-dijon.fr

Référent handicap

Louis BONNET-VANIER

Tél. : 03 86 65 87 30

Louis.Bonnet-vanier@ac-dijon.fr

Lieu de la formation

GRETA 89

Antenne de Sens

GRETA 89

13 rue Raymond Poincare

BP 803

89100 SENS

Organisme formateur

GRETA 89

Lycée Joseph Fourier, 44 Boulevard

Lyautey, BP 80053

89010 AUXERRE

Siret : 19890005200020

Organisme responsable

GRETA 89

- OBJECTIF(S)

- Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité.

- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité.

- Identifier et mettre en oeuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession.

- PRÉREQUIS

Sans niveau spécifique

- Autorisation CNAPS

- CM

- entretien

- test ADEF B1

- CONTENU

UV1 - Module secourisme

- Gestes élémentaires de premiers secours

UV2 - Module Environnement juridique

- Livre VI du Code de la sécurité intérieure

- Code pénal

- Les principes et symboles de la République

UV3 - Module gestion des conflits

- Gestion des conflits

UV4 - Module stratégique

- Outils de transmission

- Transmettre des consignes

UV5 - Module prévention des risques incendie

- Formation au risque incendie

UV6 - Modalités d'appréhension de l'exercice du métier

- Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale

UV7 - Module sensibilisation au risques terroristes

- Prévention des risques terroristes

UV8 - Module professionnel

- Contrôle

- Ronde

- Consignes

UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages

- Inspection visuelle des bagages et palpation de sécurité

UV10 - Module surveillance par moyens électroniques :

- Télésurveillance et vidéosurveillance

UV11 - Module gestion des risques

- Gestion des alarmes

- Protection du travailleur isolé

- Sensibilisation au risque électrique

UV12 - Module évènementiel spécifique

- Cadre légal et gestion des grands évènements

UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées

- Gestion des conflits physiques

UV14 - Module industriel

- Risques majeurs, professionnels et industriels

- MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel

- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec le référent handicap de la structure en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

- MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Jeux de rôle, Travaux pratiques

- MODALITÉ(S) D'ACCÈS

Admission après entretien, Admission sur dossier

- ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Titre Agent de prévention et de sécurité (H/F) (Niveau 3)

RNCP36648

Modalités d'évaluation des acquis

Pour l'UV 1, le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS

Pour les UV 2 à 11 et 14 : QCU (45 sec. par question)

- Note supérieure ou égale à 12 : l'Unité de Valeur est acquise

- Note comprise entre 8 et 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen

- Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant la ou les modules concernés

UV13 - Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier) : le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

- Certificat délivré par la profession sur déclaration du centre d'examen.

- Délivrance d'une attestation de fin de formation comprenant les acquis sur demande